L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.

ABEILLE-ORLEANS.

SAMEDI, 18 AOUT 1894.

PETITES ANNONCES.

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meuble au bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin, à ressorts et en mousse faits sur commande; vieux matelas remis à neuf. Aussi tous genres de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. Meubles bien réparés, nettoyés et remis à neuf; travaux bien finis et garantis.
3 août—3m

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Une place comme garçon de salle, cocher d'omnibus, comme ou conducteur. Elle n'importe quel genre de travail. S'adresser au No 833 rue des Ursulines, entre Dauphine et Bourgogne. 16 août—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Son de riz frais et pelé. A. Lanaux Rice Mill, rue Conti 15.
12 août—7 f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis E. Chassaniol.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,164—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Marie M. Chassaniol, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18 août—18 23 26

Succession de Sydney G. Monsleau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,362—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Sallie Greene Cronin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 août—17 21 26

Succession de Vve Joseph Alexandre Lebec.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,501—Division E—Attendu que Mme Marie L. Lebec, femme de John Tosso a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir de lettres d'administration dans la succession de feu Vve Joseph Alexandre Lebec, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qu'il peut concerner d'avoir à venir déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 août—16 21 25

Succession de Martha Mason, femme de John Charles Maithell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,486—Division C. —Attendu que Samuel D. Jacobs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Julia Douglas, femme de Lawson Murray, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qu'il peut concerner d'avoir à venir déduire dans les dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 août—9 14 18

Succession de Mme Caroline Monig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,788—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Lou's Honig, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 août—15 19 24

Succession de Mme Maria Morphey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,782 — Division D.— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Marie M. Chassaniol, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 août—15 19 24

Succession de George H. Kirke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,805—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Osmond Summers Kirke, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 août—15 19 24

Succession de Cyrus Vale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,799, Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et rapport de partage présenté par le procureur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19août—9 14 18

Succession de Julia Douglas, femme de Lawson Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,486—Division C. —Attendu que Samuel D. Jacobs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Julia Douglas, femme de Lawson Murray, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qu'il peut concerner d'avoir à venir déduire dans les dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 août—9 14 18

AVIS AUX CREANCIERS.

M. M. Stark vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 37,908—Division D —Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire et rapport de partage présenté par le procureur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19août—9 14 18

Succession de Julia Douglas, femme de Lawson Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,486—Division C. —Attendu que Samuel D. Jacobs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Julia Douglas, femme de Lawson Murray, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qu'il peut concerner d'avoir à venir déduire dans les dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 août—9 14 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,638. Division B — Richard Toole vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de l'insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant Théodule Baisson, Esq., notaire public, en son bureau No 14 rue Chevalier, en cette ville, le VENDREDI, 31me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de décider si l'actif de la succession et les actions d'après lesquels les propriétés foncières vendues dans cette affaire doivent être vendues.
Nouvelle-Orléans, 30 juillet 1894.
[Signé] F. A. MONROE,
Juge de cette Cour, Division C, agissant en Section du Juge de l'Hon. Fred. D. King, Juge de la Division B, actuellement absent en congé.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 août—8 19 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,304—Division C—Rigaly P. Randall vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Rigaly P. Randall soit acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et que tous les dits créanciers soit convoqués et tenue pardevant Edmond Cry, notaire public, de cette ville, le 27 août 1894, à 10:30 heures A. M., pour procéder à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 29 août 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Aux Ecuries de W. B. Leonard, No 70 rue Baronne.

Une charrette de boucher à deux roues à ressorts.

Deux jeux de harnais.

Une barrouche recouverte à quatre places, balai dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11août—11 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le sixième District, portant le No 945 rue Poucher.

H. H. Hall, Exécuteur Testamentaire, versus Ambrose Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,846.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 29 août 1894, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le consentement, installations, liqueurs, vins, etc., de la bar et salon de liqueurs contenus dans cet établissement situé rue Water, entre les rues Washington et Sixième, ainsi que les meubles qui s'y trouvent. Le tout, d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17août—17 21 25 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'une Charrette de Boucher, Surrey et un Lot de Harnais.

Crowley et Flautt versus Charles Block.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,976—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 22 août 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une charrette de boucher à deux roues à ressorts.

Deux jeux de harnais.

Une barrouche recouverte à quatre places, balai dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11août—11 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le sixième District, portant le No 945 rue Poucher.

H. H. Hall, Exécuteur Testamentaire, versus Ambrose Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 41,846.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 29 août 1894, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu, installations, liqueurs, vins, etc., de la bar et salon de liqueurs contenus dans cet établissement situé rue Water, entre les rues Washington et Sixième, ainsi que les meubles qui s'y trouvent. Le tout, d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17août—17 21 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif.

Une occasion rare d'acquérir une résidence moderne à bonne valeur.

Dans le Premier District rapportant $1,490 par an.

Connue par le No 1 rue Prytania, coin de la rue Calliope, face à la place Margaret.

No 152 rue Calliope, entre les rues St-Charles et Prytania, le tout splendidement situé, près des églises, écoles, chemin de fer électrique passant en face et à proximité.

No 1 rue Prytania, est une jolie bâtisse moderne, nouvellement construite, à deux étages, ayant un vestibule de corridor, salons, boudoir, salle à manger, cuisine, cabinet et six chambres, chambre à bain, etc., au premier, gaz dans toute la maison, et cour ayant plaichando avec fleurs, allée pavée, etc.

No 152 rue Calliope, est une résidence moderne à deux étages, ayant corridor salons, salle à manger, cuisine, etc., au rez-de-chaussée, et 4 chambres à coucher au premier étage, gaz dans toute la maison, cour pavée, jolie barrière en fer sur la façade et galerie au premier et second étages.

Les plans seront exposés à la Bourse.

Dans l'affaire d'Isidore Newman, Sr., versus Mme Amanda Amélia Von Kewenter et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,350—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Premièrement—Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses, améliorations et toutes les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement en dépendant, situé dans le susdit district d'ailleurs en augmentation de batture qui peut y être additionnée par le fleuve Mississippi, situé dans le troisième district de la ville, bornée par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine et devant Grands Hommes, et les rues projetées Frederick et Roman, et Charbonnel, mesurant deux cent vingt-un pieds cinq pouces deux lignes de face à la route publique par dix huit cent dix sept pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue de Charbonnet, de la route pub lique à la rue des Grands-Hommes, et dix huit cent six pieds six pouces et sept lignes de profondeur entre les rues projetées rue Adams et Roman, et deux cent soixante dix pieds six pouces et une ligne de largeur en arrière, et faisant face sur la dite rue Dauphine; ensemble toutes les bâtisses et améliorations plus ou moins ensemble avec toute la batterre et augmentation de façade de batture propriétaire ou autres qui sont à être ajoutées qui s'y trouvent, le tout selon un plan de C. A. De Armas, député-voyer-général, dans le six février 1893, et déposé dans le bureau de O. De Armas, ancien notaire de cette ville; étant la même propriété que Thomas Lanaux et John Tricoche ont acquise par achat de Pierre Lanaux et John Tricoche par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le vingt-neuf de juin 1892, les titres en régistrés dans le bureau des transferts de la ville, dans le livre 146, folio 179.

Deuxièmement—Les abattoirs, moulins, pompes, machines, etc. machinerie y appartenant, parcs, outils, instrumants et autres accessoires y appartenant ou attachés, faisant partie ou retirés avec et appartenant à la susdite maison, propriété et qui doivent être saisi sur la propriété ci-dessus saisi que lad défenderesse a ses droits, privilèges et avantages provenant et qui peuvent provenir de la succession de feu Antoine Dubuclet, suivant Série du Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Premièrement : L'acquéreur paiera en comptant la réclamation de la plaignante dans l'affaire ci-dessus, se montant à quatre cent vingt pieces—et tous les droits, privilèges et coupons arriérés sur sept hypothèques de mille dollars chacune en date du 11 mai 1892 et payable le 11 mai 1908, avec intérêt légal sur le dit intérêt et coupons arriérés, à partir du onzième jour de mai 1894 jusqu'à paiement.

Deuxièmement.—Le susdit acquéreur aura à payer comptant les frais et charges dans l'affaire ci-dessus, se montant exac ctic ectaire frais de copie de l'acte hypothécaire et les taxes d'Etat et de la ville dues sur la dite propriété s'il y en a. Et dans le cas de non conformité avec ce qui est sur tout le montant du dit bien hypothéqué, qui a été saisi et tous les intérêts, coupons qui en font partie.

Troisièmement.—L'acquéreur aura à payer tous les montant de son enchère et comptant sur la vente décrite et compris par notre dekret en passant en force de chose jugée, comme il choisira, à savoir : cent vingt-neuf pieces de mille piastres chacun, datés du 11 mai 1893 et tous dûs le onzième jour de mai 1903, avec intérêt coupons 6 0/0 stipulés sur dite montant vingt-cinq pour payable le 11me jour de novembre 1893 et chaque six mois après jusqu'au onzième jour de mai 1903, étant tous cet coupons qui sont en ce procès dans cette affaire.

Le tout comme il sera plus amplement décrit par un acte hypothécaire passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le onzième jour de mai 1893, enregistré en Bureau des hypothèques de cette paroisse dans le livre 460, folio 433. Une copie de dit acte est déposée dans le dite affaire.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 août—3 9 10 22 30—4 sept

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles et le contenu d'une bar et d'un salon de liqueurs

Frank Heuer versus W. J. Biggs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 42,589.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 29 août 1894, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu, installations, liqueurs, vins, etc., de la bar et salon de liqueurs contenus dans l'établissement situé rue Water, entre les rues Washington et Sixième, ainsi que les meubles qui s'y trouvent. Le tout, d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17août—17 21 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif.

Une occasion rare d'acquérir une résidence moderne à bonne valeur.

Dans le Premier District rapportant $1,490 par an.

Connue par, le No 1 rue Prytania, coin de la rue Calliope, face à la place Margaret.

No 152 rue Calliope, entre les rues St-Charles et Prytania, le tout splendidement situé, près des églises, écoles, chemin de fer électrique passant en face et à proximité.

No 1 rue Prytania, est une jolie bâtisse moderne, nouvellement construite, à deux étages, ayant un vestibule de corridor, salons, boudoir, salle à manger, cuisine, cabinet et six chambres, chambre à bain, etc., au premier, gaz dans toute la maison, et cour ayant plaichando avec fleurs, allée pavée, etc.

No 152 rue Calliope, est une résidence moderne à deux étages, ayant corridor salons, salle à manger, cuisine, etc., au rez-de-chaussée, et 4 chambres à coucher au premier étage, gaz dans toute la maison, cour pavée, jolie barrière en fer sur la façade et galerie au premier et second étages.

Les plans seront exposés à la Bourse.

Dans l'affaire d'Isidore Newman, Sr., versus Mme Amanda Amélia Von Kewenter et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,350—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Premièrement—Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses, améliorations et toutes les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement en dépendant, situé dans le susdit district d'ailleurs en augmentation de batture qui peut y être additionnée par le fleuve Mississippi, situé dans le troisième district de la ville, bornée par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine et devant Grands Hommes, et les rues projetées Frederick et Roman, et Charbonnel, mesurant deux cent vingt-un pieds cinq pouces deux lignes de face à la route publique par dix huit cent dix sept pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue de Charbonnet, de la route pub lique à la rue des Grands-Hommes, et dix huit cent six pieds six pouces et sept lignes de profondeur entre les rues projetées rue Adams et Roman, et deux cent soixante dix pieds six pouces et une ligne de largeur en arrière, et faisant face sur la dite rue Dauphine; ensemble toutes les bâtisses et améliorations plus ou moins ensemble avec toute la batterre et augmentation de façade de batture propriétaire ou autres qui sont à être ajoutées qui s'y trouvent, le tout selon un plan de C. A. De Armas, député-voyer-général, dans le six février 1893, et déposé dans le bureau de O. De Armas, ancien notaire de cette ville; étant la même propriété que Thomas Lanaux et John Tricoche ont acquise par achat de Pierre Lanaux et John Tricoche par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le vingt-neuf de juin 1892, les titres en régistrés dans le bureau des transferts de la ville, dans le livre 146, folio 179.

Deuxièmement—Les abattoirs, moulins, pompes, machines, etc. machinerie y appartenant, parcs, outils, instrumants et autres accessoires y appartenant ou attachés, faisant partie ou retirés avec et appartenant à la susdite maison, propriété et qui doivent être saisi sur la propriété ci-dessus saisi que lad défenderesse a ses droits, privilèges et avantages provenant et qui peuvent provenir de la succession de feu Antoine Dubuclet, suivant Série du Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Premièrement : L'acquéreur paiera en comptant la réclamation de la plaignante dans l'affaire ci-dessus, se montant à quatre cent vingt pieces—et tous les droits, privilèges et coupons arriérés sur sept hypothèques de mille dollars chacune en date du 11 mai 1892 et payable le 11 mai 1908, avec intérêt légal sur le dit intérêt et coupons arriérés, à partir du onzième jour de mai 1894 jusqu'à paiement.

Deuxièmement.—Le susdit acquéreur aura à payer comptant les frais et charges dans l'affaire ci-dessus, se montant exac ctic ectaire frais de copie de l'acte hypothécaire et les taxes d'Etat et de la ville dues sur la dite propriété s'il y en a. Et dans le cas de non conformité avec ce qui est sur tout le montant du dit bien hypothéqué, qui a été saisi et tous les intérêts, coupons qui en font partie.

Troisièmement.—L'acquéreur aura à payer tous les montant de son enchère et comptant sur la vente décrite et compris par notre dekret en passant en force de chose jugée, comme il choisira, à savoir : cent vingt-neuf pieces de mille piastres chacun, datés du 11 mai 1893 et tous dûs le onzième jour de mai 1903, avec intérêt coupons 6 0/0 stipulés sur dite montant vingt-cinq pour payable le 11me jour de novembre 1893 et chaque six mois après jusqu'au onzième jour de mai 1903, étant tous cet coupons qui sont en ce procès dans cette affaire.

Le tout comme il sera plus amplement décrit par un acte hypothécaire passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le onzième jour de mai 1893, enregistré en Bureau des hypothèques de cette paroisse dans le livre 460, folio 433. Une copie de dit acte est déposée dans le dite affaire.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 août—3 9 10 22 30—4 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur rue du Camp, entre St-Joseph et Delord, (la rue à l'arrière étant Magazine.)

Sun Mutual Insurance Company versus Jules Marchai.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 30,610—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Premièrement—Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de la ville, bornée par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine et Grands Hommes, et les rues projetées Frederick et Roman, et Charbonnel, mesurant deux cent vingt-un pieds cinq pouces deux lignes de face à la rue Dauphine par dix huit cent dix sept pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue de Charbonnet, de la route publique à la rue des Grands-Hommes, et dix huit cent six pieds six pouces et sept lignes de profondeur entre les rues projetées rue Adams et Roman, et deux cent soixante dix pieds six pouces et une ligne de largeur en arrière, et faisant face sur la dite rue Dauphine; ensemble toutes les bâtisses et améliorations plus ou moins ensemble avec toute la batterre et augmentation de façade de batture propriétaire ou autres qui sont à être ajoutées qui s'y trouvent, le tout selon un plan de C. A. De Armas, député-voyer-général, dans le six février 1893, et déposé dans le bureau de O. De Armas, ancien notaire de cette ville; étant la même propriété que Thomas Lanaux et John Tricoche ont acquise par achat de Pierre Lanaux et John Tricoche par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le vingt-neuf de juin 1892, les titres en régistrés dans le bureau des transferts de la ville, dans le livre 146, folio 179.

Deuxièmement—Les abattoirs, moulins, pompes, machines, etc. machinerie y appartenant, parcs, outils, instrumants et autres accessoires y appartenant ou attachés, faisant partie ou retirés avec et appartenant à la susdite maison, propriété et qui doivent être saisi sur la propriété ci-dessus saisi que lad défenderesse a ses droits, privilèges et avantages provenant et qui peuvent provenir de la succession de feu Antoine Dubuclet, suivant Série du Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Premièrement : L'acquéreur paiera en comptant la réclamation de la plaignante dans l'affaire ci-dessus, se montant à quatre cent vingt pieces—et tous les droits, privilèges et coupons arriérés sur sept hypothèques de mille dollars chacune en date du 11 mai 1892 et payable le 11 mai 1908, avec intérêt légal sur le dit intérêt et coupons arriérés, à partir du onzième jour de mai 1894 jusqu'à paiement.

Deuxièmement.—Le susdit acquéreur aura à payer comptant les frais et charges dans l'affaire ci-dessus, se montant exac ctic ectaire frais de copie de l'acte hypothécaire et les taxes d'Etat et de la ville dues sur la dite propriété s'il y en a. Et dans le cas de non conformité avec ce qui est sur tout le montant du dit bien hypothéqué, qui a été saisi et tous les intérêts, coupons qui en font partie.

Troisièmement.—L'acquéreur aura à payer tous les montant de son enchère et comptant sur la vente décrite et compris par notre dekret en passant en force de chose jugée, comme il choisira, à savoir : cent vingt-neuf pieces de mille piastres chacun, datés du 11 mai 1893 et tous dûs le onzième jour de mai 1903, avec intérêt coupons 6 0/0 stipulés sur dite montant vingt-cinq pour payable le 11me jour de novembre 1893 et chaque six mois après jusqu'au onzième jour de mai 1903, étant tous cet coupons qui sont en ce procès dans cette affaire.

Le tout comme il sera plus amplement décrit par un acte hypothécaire passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le onzième jour de mai 1893, enregistré en Bureau des hypothèques de cette paroisse dans le livre 460, folio 433. Une copie de dit acte est déposée dans le dite affaire.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 août—3 9 10 22 30—4 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur rue du Camp, entre St-Joseph et Delord, (la rue à l'arrière étant Magazine.)

Sun Mutual Insurance Company versus Jules Marchai.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 30,610—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de la ville, bornée par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine et Grands Hommes, et les rues projetées Frederick et Roman, et Charbonnel, mesurant deux cent vingt-un pieds cinq pouces deux lignes de face à la rue Dauphine par dix huit cent dix sept pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue de Charbonnet, de la route publique à la rue des Grands-Hommes, et dix huit cent six pieds six pouces et sept lignes de profondeur entre les rues projetées rue Adams et Roman, et deux cent soixante dix pieds six pouces et une ligne de largeur en arrière, et faisant face sur la dite rue Dauphine; ensemble toutes les bâtisses et améliorations plus ou moins ensemble avec toute la batterre et augmentation de façade de batture propriétaire ou autres qui sont à être ajoutées qui s'y trouvent, le tout selon un plan de C. A. De Armas, député-voyer-général, dans le six février 1893, et déposé dans le bureau de O. De Armas, ancien notaire de cette ville; étant la même propriété que Thomas Lanaux et John Tricoche ont acquise par achat de Pierre Lanaux et John Tricoche par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le vingt-neuf de juin 1892, les titres en régistrés dans le bureau des transferts de la ville, dans le livre 146, folio 179.

Deuxièmement—Les abattoirs, moulins, pompes, machines, etc. machinerie y appartenant, parcs, outils, instrumants et autres accessoires y appartenant ou attachés, faisant partie ou retirés avec et appartenant à la susdite maison, propriété et qui doivent être saisi sur la propriété ci-dessus saisi que lad défenderesse a ses droits, privilèges et avantages provenant et qui peuvent provenir de la succession de feu Antoine Dubuclet, suivant Série du Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Premièrement : L'acquéreur paiera en comptant la réclamation de la plaignante dans l'affaire ci-dessus, se montant à quatre cent vingt pieces—et tous les droits, privilèges et coupons arriérés sur sept hypothèques de mille dollars chacune en date du 11 mai 1892 et payable le 11 mai 1908, avec intérêt légal sur le dit intérêt et coupons arriérés, à partir du onzième jour de mai 1894 jusqu'à paiement.

Deuxièmement.—Le susdit acquéreur aura à payer comptant les frais et charges dans l'affaire ci-dessus, se montant exac ctic ectaire frais de copie de l'acte hypothécaire et les taxes d'Etat et de la ville dues sur la dite propriété s'il y en a. Et dans le cas de non conformité avec ce qui est sur tout le montant du dit bien hypothéqué, qui a été saisi et tous les intérêts, coupons qui en font partie.

Troisièmement.—L'acquéreur aura à payer tous les montant de son enchère et comptant sur la vente décrite et compris par notre dekret en passant en force de chose jugée, comme il choisira, à savoir : cent vingt-neuf pieces de mille piastres chacun, datés du 11 mai 1893 et tous dûs le onzième jour de mai 1903, avec intérêt coupons 6 0/0 stipulés sur dite montant vingt-cinq pour payable le 11me jour de novembre 1893 et chaque six mois après jusqu'au onzième jour de mai 1903, étant tous cet coupons qui sont en ce procès dans cette affaire.

Le tout comme il sera plus amplement décrit par un acte hypothécaire passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le onzième jour de mai 1893, enregistré en Bureau des hypothèques de cette paroisse dans le livre 460, folio 433. Une copie de dit acte est déposée dans le dite affaire.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 août—3 9 10 22 30—4 sept

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Jules Audrieu vs Eugénie Landry et son mari, V. T. Clemente.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No 20,881—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant mon bureau, situé au No 90, nouveau No 322 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 21 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenant, situé dans le sixième dis rict de cette ville, dans l'Ilot No 252, lequel est borné par les rues Chestnut Camp, Dufossat et Soniat, ou dit lot de terre commençant à une distance de 1 tasde deux pieds de l'encoignure des rues Chestnut et Dufossat et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de cent pie s entre lignes parallèles; lequel dit lot de terre est désigné par la lettre "S" sur un plan fait par C. Pilié, géomètre, en février 1843.

Les bâtisses sur le dit lot sont connues par le No 3 rue Prytania.

2e Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et fait que la propriété ci-dessus, lequel lot est désigné par la lettre "R" sur un plan de Dal'ale, ci-devant référé, et mesurant, conformément, trente cinq pieds de face à la rue Calliope, sur une profondeur de cinquante-huit pieds et quatre pouces entre lignes d'ésignées et parallèles touchant au dit lot "S" dans le fond, et est composé des portions du fond des dits lots numéros dix et onze sur le plan ou esquisse annoté au acte passé pardevant L. Herman, ancien notaire en cette ville le 5 avril 1843.

Les bâtisses sur le dit lot portent le No 152 rue Calliope.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 23 30—septembre 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété du Septième District.

Mme W. Anderson versus Succession de William Brand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,253—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Six certains terrains, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes et privilèges y appartenant ou autrement en dépendant, situé dans le Sept ième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Gravier, Villere, Conti (ci-devant avenue du Canal), les rues Jean neite, Sixième et Dublin, les dits terrains sont désignés dans l'Ilot comme Lots Quatorze, Dix-huit, Dix neuf et Trente-trois, sur un plan annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, en date du 4 avril A. D. 1892, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant Ch G. Rebenstock le 20 avril 1892, dans lequel acte lesdits lots sont plus amplement référence et les mesures comme suit: le